

Acceptabilité du numérique en milieu scolaire

J'étais égaré dans une classe vide, quand une petite voix me dit :

« S'il te plait dessine-moi un enseignant ».

Comme j'ai appris mes classiques, j'ai dessiné une boîte, avec trois trous d'aération...



Et j'ai dit « voilà, l'enseignant que tu veux travaillera avec ».

I) Trois axes pour la bonne intégration d'une nouvelle technologie

Lorsque nous disons d'une technologie numérique ou autre qu'elle est acceptable nous validons trois critères d'acceptabilité : Physique, sociale, situé.

L'acceptabilité physique (ou ergonomique) sanctionne la forme ou la facilité d'utilisation du matériel. Par exemple un tableau numérique est physiquement acceptable s'il est facile d'utilisation, si la classe est assez grande, que l'on peut fermer les volets, s'il n'est pas posé à contre-jour ou trop haut, ou trop bas...

L'acceptabilité sociale d'une technologie est liée aux « à priori », à la réputation, aux préconceptions. Par exemple on peut dire que l'on n'acceptera pas de travailler avec des logiciels libres car « ils ont tous des virus, boguent, ou ne sont pas stables ».

L'acceptabilité située est celle qui est liée à l'usage. Elle va rendre compte de ce que la technologie a permis ou empêchée. Par exemple une nouvelle imprimante a permis de distribuer des textes à toute la classe et d'éviter d'utiliser un livre. Par contre elle est très bruyante et les impressions ne peuvent être faites pendant le temps de classe.

Un travail sur l'acceptabilité devra se faire sur ces trois registres.

II) Qui est impacté ?

Il convient de bien identifier tous ceux dont l'activité sera impactée par la nouvelle technologie. Cela va plus loin que les utilisateurs et les bénéficiaires.

Prenons l'exemple d'une imprimante installée dans une salle de classe. Les personnes dont l'activité est impactée en premier seront l'enseignant et les élèves. Mais aussi les services achat et maintenance. Peut-être aussi le personnel de ménage qui trouvera par terre plus de papier découpé qu'avant ou des traces d'encre sur les bureaux. Peut-être les parents qui devront acheter de la colle plus souvent ou l'enseignant de la classe mitoyenne dont le cours est perturbé par le bruit des impressions...

Les « oubliés » pourront à l'occasion être chargés de nouvelles contraintes « inacceptables » à leurs yeux.

III) Le sens du travail est-il changé ?

L'introduction d'un nouvel outil change forcément le travail dans la façon de travailler. Cela peut aussi provoquer un changement ou une perte du sens du travail.

Prenons le cas d'un prof de français qui propose à ses élèves une recherche sur internet à propos d'Alfonse Daudet alors que jusque-là il donnait un « cours magistral » comprenant une biographie et un texte. Les techniques d'enseignement sont différentes, la nature des informations transmises aussi, de même que les compétences développées chez les élèves. Peut-on dire que cet enseignant fait toujours le même métier ? Est-ce qu'il a toujours l'impression d'être prof de français ?

Peut-être que oui, ou que non. Cela dépend beaucoup de ce que l'enseignant gagne ou perd à utiliser cette technologie par rapport à ce qu'il pense être le sens de sa mission.

« L'acte pouvoir » (Mendel) recouvre la notion du pouvoir de l'acte sur l'environnement et l'objectif (efficacité, nuisances, effets collatéraux), mais aussi la notion de pouvoir de l'utilisateur sur l'acte → C'est-à-dire : L'enseignant a-t-il choisit cette technique ou lui est-elle imposée ? Quelles sont ses marges de liberté sur le choix de ses outils et de sa pédagogie ?

Somme toute, cette technique a-t-elle apporté du sens à son travail (par une efficacité accrue, par de l'attractivité, de l'interaction...) ou a-t-elle ôté ce qui faisait, pour lui, le cœur de son travail (apporter un savoir littéraire, manier la langue française,...).

Conclusion :

Les nouvelles technologies ne sont que des outils. Elles ne doivent être ni systématiquement redoutées, ni systématiquement promues. Elles seront d'autant mieux acceptées et utilisées que les personnes impactées par son action auront participées à la définition des besoins, que ceux-ci auront été discutés collectivement et que les choix faits reflètent une solution acceptable par tous.